

**Projet de loi n°40**

**Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique  
relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires**

---

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 88**

L’article 193.7, tel qu’aménagé par l’article 88 du projet de loi, est modifié par le remplacement, dans le 2<sup>e</sup> paragraphe, de « résultats » par « réussite éducative ».

*Retiré  
d'0*

Projet de loi n°40

**Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à  
l'organisation et à la gouvernance scolaires**

**Amendement présenté par la députée de Joliette**

L'article 155 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), tel que modifié par l'article 51 du projet de loi, est modifié par l'insertion, à la fin, de l'alinéa suivant :

Le président est le porte-parole officiel du centre de services scolaire. À ce titre, il fait part publiquement de la position de la centre de services scolaire sur tout sujet qui la concerne notamment lorsqu'il participe, au nom de la centre de services scolaire, aux divers organismes voués au développement local et régional. »

Retiré  
ds

Projet de loi n°40

**Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à  
l'organisation et à la gouvernance scolaires**

**Amendement présenté par la députée de Joliette**

Le premier alinéa de l'article 215.2 introduit par l'article 102 est modifié par la suppression des mots suivants :

« ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) »

*Retiré  
ds*